

A Lausanne, comme nous n'étions qu'à vingt heures de Rome par le Simplon, nous nous sommes rendues à la cité des Papes. Nous avons eu le privilège d'une audience privée au Vatican. Sa Sainteté Pie X s'est montré d'une bonté, mais d'une bonté... pour les deux religieuses canadiennes. Le Saint-Père a béni d'une manière toute particulière toutes les personnes que nous avions dans l'esprit et dans le cœur.

Maintenant, nous sommes en Alsace-Lorraine; aujourd'hui nous partons pour le duché de Luxembourg; nous entrerons ensuite en Belgique. Nous reviendrons en France, par Paris-Nord. Le 11 septembre, nous nous embarquerons à Boulogne-sur-mer pour le Canada...

Déclaration de principes

Sur la demande qui nous en a été faite, nous publions avec joie l'extrait suivant du livre des minutes du Conseil exécutif de la Société des Artisans canadiens-français.

SÉANCE DU 4 AOÛT 1909

A une assemblée spéciale, tenue au Bureau de la Société, le mercredi 4 août 1909, le Conseil exécutif a adopté la résolution suivante :

« Il est proposé et résolu à l'unanimité que le Conseil exécutif de la Société des Artisans canadiens-français, réuni en assemblée spéciale, le mercredi 4 août 1909, croit devoir faire une affirmation solennelle et publique de ses principes religieux.

« La Société des Artisans est franchement et sincèrement catholique, dans ses principes, dans son action comme dans les hommes qui la dirigent ;

« Le Conseil dégage toute responsabilité des articles publiés dans le journal *La Semaine*, qui ont valu à cette revue une condamnation officielle et publique par Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal ;

« Ni de près ni de loin, la Société n'a eu rien à faire dans les écrits publiés dans *La Semaine*, et le Conseil répudie positivement les principes qui y sont affirmés. »